

Image not found or type unknown



Prime exceptionnelle/ 13ème mois depuis plus de 15 ans

Par **jojo72**, le **22/11/2010** à **16:14**

Bonjour,

Je travaille dans un cabinet medical de 4 medé debateins, nous sommes deux secretaires.

Je touche , ainsi que ma collègue, depuis plus 15 ans, une prime exceptionnelle d'un montant équivalent à peu près à un 13ème mois, répartie sur 2 mois (juillet et décembre).

Cette prime ne figure pas sur mon contrat de travail.

Des changements vont intervenir au sein de mon travail: arrivée de deux autres medé debateins, et de deux autre secretaires.

Les 6 medé debateins, qui seront donc nos patrons, peuvent ils nous supprimer cette avantage, ou alors doivent ils continuer à nous l'attribuer, vu qu'elle est dans nos salaires depuis 15 ans?

Merci de votre réponse

Cordialement